

## ***Le mot du Maire***

Chères Martinodiennes, chers Martinodiens,



Le Conseil Municipal vient de voter son cinquième budget, il est le reflet de la situation de beaucoup de Communes et son élaboration est basée sur les mots rigueur et réduction. C'est dans ces périodes difficiles qu'un Conseil Municipal doit prouver son efficacité face à la morosité, avec du courage et sans perdre sa vigilance. Les résultats sont visibles dans la Commune .

Pour vous dernièrement, c'était l'enfouissement des réseaux dans le quartier du grand courtil et la rénovation des trottoirs dans la rue des Osiers. Un diagnostic de sécurité routière est en cours.....

Pour vos enfants, c'est la création d'un dortoir, une subvention pour la classe de découverte, des achats de matériels informatiques, un stage équitation pendant les vacances ....

De la maîtrise et de l'optimisme 😊

**Votre Maire, Jean-Marie DURIEZ**

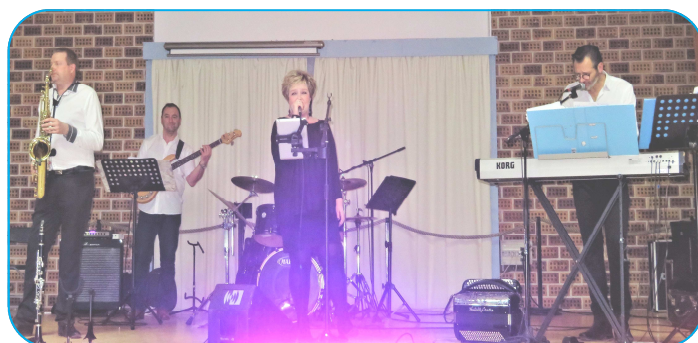
## **Vie communale**

La traditionnelle cérémonie des vœux a eu lieu le 11 janvier à la salle des fêtes accompagnée par les choristes du Groupe Vocal Melody de Beauvais. Cette cérémonie a été l'occasion pour notre Maire de revenir sur les travaux réalisés en 2018 et de dessiner les contours des projets municipaux à venir. La vie de la commune passe aussi par ses manifestations et Jean-Marie DURIEZ n'a pas manqué de rappeler le dynamisme des associations. Merci à toutes les personnes présentes et aux élus venus partager un moment de convivialité.



Encore un beau succès pour le repas des aînés et du personnel communal qui a eu lieu le 13 janvier.

Ils étaient plus de 160 à se retrouver autour d'un bon repas préparé par le traiteur Didier Dalongeville. Les invités ont également pu profiter de la piste pour faire quelques pas de danse grâce à l'ambiance de l'orchestre MUSICOMOISE.



## Vie communale

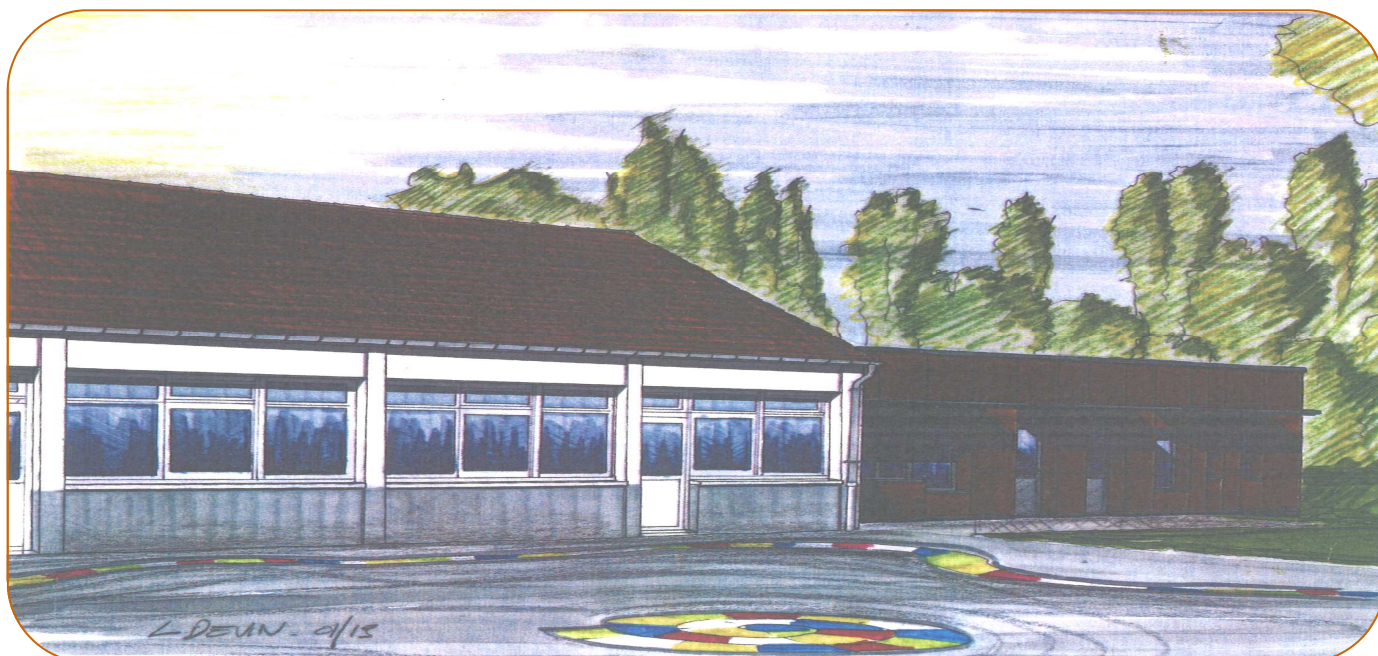
Nous sommes toujours dans un contexte très fortement marqué par le désengagement financier de l'État (plan 2014-2019) se traduisant cette année encore par une réduction des dotations. Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité, le compte administratif 2018 et préparé le budget 2019 en décidant, malgré ces contraintes, de maintenir les taux d'imposition des trois taxes (habitation, foncière bâtie et non bâtie). Les éléments financiers sont présentés ci-dessous.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT
Résultats reportés de 2017		134 712.20 €		55 735.80€
Opérations de l'exercice	738 598.68 €	764 233.01 €	260 095.81 €	97 840.71 €
Totaux	738 598.68 €	898 945.21 €	260 095.81 €	153 576.51 €
Résultat de clôture au 31/12/2018		160 346.53 €	106 519.30 €	
Reste à réaliser 2018			29 982 €	
Besoin de financement 2019			136 501.30 €	
Excédent de fonctionnement à reporter en 2019		23 845.23 €		

**Analyse du résultat :** Après reprise des résultats antérieurs, le résultat définitif au 31 décembre 2018 est de **23 845.23€**. Ce n'est pas le montant qui indique si celui-ci est « bon » ou « mauvais », mais le fait qu'il puisse répondre à deux objectifs : couvrir le montant de l'annuité des emprunts et financer des investissements nouveaux.

## Urbanisme

Le conseil municipal, par délibération du 29 novembre 2018, a décidé de mettre en œuvre l'extension des locaux scolaires par la construction d'un dortoir de 60m<sup>2</sup> et d'une salle de classe de 45m<sup>2</sup>. Coût de l'opération 160 000€ HT, scindée en deux phases, subventionnée à hauteur de 112 000€. Soit une part communale de 48 000€. Le permis de construire a été déposé le 31/01/2019 et les travaux pourraient commencer aux vacances de la Toussaint.



### Avec le printemps, un rappel de certaines règles simples pour le bien être et la sécurité de tous !!



Les travaux de **bricolage ou de jardinage** réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de l'intensité sonore telles que tondeuses à gazon, perceuses, scies électriques, tronçonneuses etc.. Ne peuvent être effectués que :

- Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 19h30
- Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Le dimanche et jours fériés de 10h à 12h



Les feux de jardin sont strictement interdits toute l'année dans un souci de sécurité et de salubrité publique.

Les trottoirs et les caniveaux doivent être maintenus en bon état de propreté, même par temps de neige ou de verglas. Le nettoyage concerne le balayage mais aussi le désherbage et le démoussage. Le désherbage doit être réalisé par arrachage ou binage, l'utilisation de produits phytosanitaires étant strictement interdite. Les déchets engendrés lors des opérations de nettoyage doivent être ramassés.



Les trottoirs sont réservés à la circulation des piétons. Se garer, s'arrêter même quelques minutes peut gêner la visibilité des autres conducteurs et le passage des piétons !! **(surtout à proximité de l'école)**

Il n'y a aucun droit à stationner devant chez soi, le trottoir et la chaussée appartenant au domaine public.



Les trottoirs et les espaces verts ne sont pas des toilettes publiques pour les chiens. Pensez aux enfants et aux familles qui passent aux mêmes endroits. Merci de ramasser les «trophées» de vos animaux pour un village accueillant.

Depuis le 4 mars , le tri des déchets est simplifié. Tous les emballages plastiques et métalliques ainsi que tous les papiers-cartons se placent dans le bac jaune. La collecte s'effectue les jeudis des semaines paires **soit le 18 avril, les 2, 16 et 30 mai et les 13, 27 juin. Pour connaître les consignes de tri, vous pouvez télécharger l'appli Guide du tri ou consultez les sur [www.consignesdetri.fr](http://www.consignesdetri.fr)**

La collecte des ordures ménagères s'effectue tous les jeudis. Les bacs sont à sortir la veille des jours de collecte à partir de 20h et à rentrer le lendemain matin avant midi.

**Attention : une campagne de changement des bacs va être effectuée par les agents du service cadre de vie déchets le mercredi 17 avril. Les conteneurs seront attribués en fonction du nombre de personnes présentes dans votre foyer. Il vous est demandé de sortir vos bacs actuels jaune et bleu qui seront récupérés. N'oubliez pas de scotcher le document de composition de votre foyer sur votre boîte aux lettres.**

La collecte des **déchets verts** a repris le 1er avril. Le conteneur prévu à cet effet est à sortir le dimanche soir et rentrer le lundi soir au plus tard.



Le **point vert** retrouve ses horaires d'été :

**le lundi de 9h à 12h et le samedi de 13h à 16h.**

Si vous possédez plus de 1 000m<sup>2</sup> de terrain, il est possible de faire la demande d'un deuxième bioconteneur en mairie.

Collecte des encombrants à domicile sur simple rendez-vous pour les personnes à mobilité réduite ou sans moyen de transport.

Informations au 0 800 00 60 40

**Colonnes d'apport volontaire pour la collecte du verre** : Rue des Osiers, chemin de Chaumont, place de la Mairie et au point vert.

## Agence postale communale



Cette année encore, vous avez été nombreux à vous mobiliser lors de l'opération Pièces Jaunes. Plus de 16 tirelires ont été déposées à l'Agence Postale.

Vos pièces jaunes servent à la réalisation de formidables projets qui améliorent très nettement l'hospitalisation des enfants. Merci pour eux.



Encore une belle décoration de pâques réalisée par Madame COULOMBEL.



La quatrième édition des jeux entre les habitants des villages de Saint-Martin-le-Nœud, Rainvillers, Aux Marais et Saint-Léger-en-Bray aura lieu le

**samedi 6 juillet 2019 à Saint-Léger.**

Réservez cette date pour soutenir notre équipe et faire gagner notre commune. Les bulletins d'inscription seront distribués prochainement.

## État-civil

### Bienvenue à :

Rose HORCHOLLE MOYON née le 01/02/2019  
Côme DUBUS né le 15/02/2019

### Pensées pour les proches de :

Sylvie PILLON décédée le 06/01/2019  
Bouazza SEBSAB décédé le 21/02/2019  
Claude MEDARD DIT DELAPORTE décédé le 22/02/2019



N'oubliez pas votre devoir de citoyen. Les élections Européennes se dérouleront **le dimanche 26 mai 2019.**

Le bureau de vote sera ouvert de **8 heures à 18 heures.**

**Rappel :** il est obligatoire de présenter une pièce d'identité pour voter.

## A vos agendas

**Lundi 22 avril :** Randonnée en Beauvaisis

**Samedi 27 et dimanche 28 avril :** Représentation d'une Histoire Commune.

**Dimanche 28 avril :** Brocante organisée par le Club Arc en Ciel

**Mercredi 8 mai :** Cérémonie de commémoration  
**Vendredi 10 et samedi 11 mai :** 30h d'improtheo

**Dimanche 19 mai :** Passage de motos anciennes

**Samedi 25 mai :** Sortie pêche organisée par L.S.S.M

**Dimanche 2 juin :** Fête de l'âne à Aux Marais

**Samedi 15 juin :** Pique-Nique Martinodien

**Samedi 6 juillet :** Inter-villages à Saint-Léger

**Samedi 13 juillet :** Repas champêtre et feu d'artifice

MAIRIE : 03 44 02 18 52 - FAX 03 44 02 93 49

[mairie.st-martin-le-noeud@wanadoo.fr](mailto:mairie.st-martin-le-noeud@wanadoo.fr)

### OUVERTURE MAIRIE :

Lundi, mercredi, vendredi et samedi de 9h à 10h30  
Mardi et jeudi de 17h à 18h30

### OUVERTURE AGENCE POSTALE : 03 44 05 36 41

Mardi et Jeudi de 9h à 12 h - Mercredi et Vendredi de 13h30 à 17h30 - Samedi de 11 h à 12 h

Bulletin réalisé et reproduit par nos soins.  
Ne pas jeter sur la voie publique

## Saint-Martin au fil du temps...

Le comité des fêtes, en partenariat avec le théâtre du Beauvaisis a proposé le **vendredi 29 mars** une pièce de Philippe Durand : **1336 (parole de Fralibs)**.

Une véritable performance portée par un comédien seul en scène qui interprète près d'une dizaine de personnages. Ce sont les acteurs d'une saga (histoire vraie) qui dura 1336 jours, entre la fermeture de l'usine Fralib de production des thés Lipton / Éléphant à Géménos (13), suite à une décision de la multinationale Unilever et sa réouverture sous forme de SCOP. Près de quatre ans de lutte (de septembre 2010 à mai 2014), de salariés qui n'acceptaient pas que leur savoir faire et leur outil de travail soient sacrifiés. La soirée s'est terminée autour d'un verre de l'amitié et la vente de paquets de thé. **Pour les soutenir** : <http://fraliberthe.fr>, <http://1336.fr> ou <http://scop-ti.com>



**Assemblée des Donneurs de Sang d'Auneuil. La prochaine collecte aura lieu le 30 avril à la salle socioculturelle d'Auneuil.**



**9 janvier : Galette des rois de la Ligue Contre le cancer**  
<http://liguecancer60.blogspot.fr/>



**Mercredi récréatif avec la Batoude**



**1er février : sortie raquette avec l'UFOLEP**



**Le Club Arc En Ciel a fêté, lors du goûter du 7 février, les 80 ans de Madame Mugnette Philippet**



**26 janvier : Match d'impro contre Guyancourt (78)**

**Le Club Arc en Ciel (CAC 60) organise le**

**28 avril 2019 la 38ème brocante.**

**Buvette et restauration sur place.**

**4€ le mètre linéaire (3m minimum). Réservation et paiement auprès de Monsieur Jean-Michel MAURAN au 06.09.76.80.74 ou 03.44.05.26.57**

## École

### INSCRIPTIONS 2019-2020

Mme Catherine DESCHAMPS-BERGER,  
Directrice de l'école, recevra les parents  
des enfants **nés en 2016** et avant :

**Le mardi 23 avril, le jeudi 25 avril**

**et le vendredi 26 avril de 16h45 à 18h30.**

**En cas d'impossibilité, vous pouvez prendre RDV  
au 03.44.02.01.77**

N'oubliez pas de passer en Mairie **avant ces dates**  
pour retirer votre certificat d'inscription, à  
remettre à la directrice, avec une copie du carnet  
de santé de l'enfant (en vérifiant que les  
vaccinations sont à jour) et le certificat de  
radiation (pour les élèves venant de l'extérieur).

Problème de réception avec votre téléviseur ?  
N'hésitez pas à contacter L'Agence Nationale des  
FRéquences (ANFR) au **09.70.818.818**  
(appel non surtaxé)

## Centre de loisirs



Il débutera cette année sur la  
commune de Aux Marais du **8 au 26  
juillet** et continuera sur notre  
commune du **29 juillet au 23 août**.

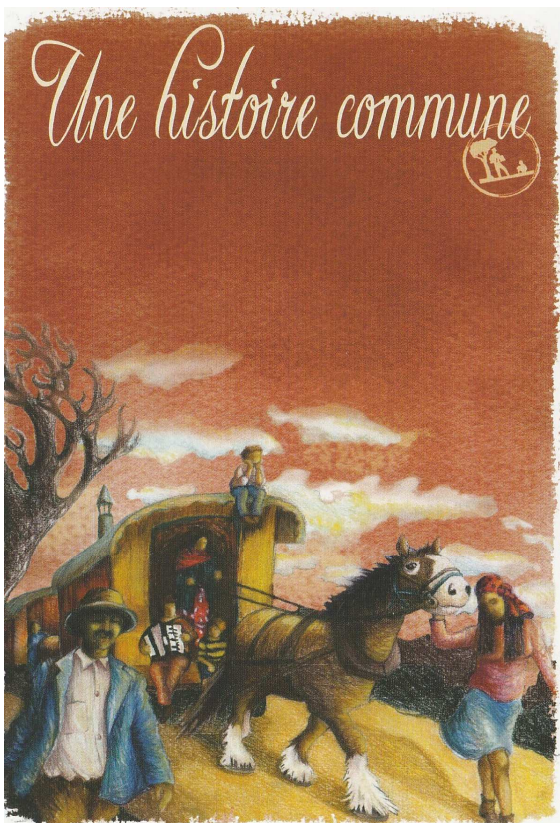
Les dossiers d'inscription seront disponibles sur le site  
internet [www.saint-martin-le-noeud.fr](http://www.saint-martin-le-noeud.fr) ou en mairie à  
partir **du 29 avril 2019**.

Le centre accueille les enfants de 3 à 14 ans de 9h à  
17h. Pour information, une garderie est à disposition  
de 8h à 9h et de 17h à 18h. Les repas pris à la cantine  
sont au même tarif que pendant l'année scolaire. En  
plus des activités, les enfants pourront faire de belles  
sorties. Les années précédentes, ils sont allés à la  
mer de sable, Hérouval, Cariwood avec un léger  
supplément.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à contacter le  
centre social La Canopée d'Auneuil qui assure  
l'animation au 03.44.84.46.83

## Vie associative

Mais qui est ce Jean Larivière dont parlent d'innombrables affichettes qui envahissent un matin les volets, les portes et les grilles de Aux Marais et Saint-Martin-Le-Noeud ? L'enquête mettra à jour un de ces épisodes inconnus de la Seconde Guerre Mondiale qui vous font battre le cœur et vous rendent fiers d'habiter en ces lieux où la fraternité prend sens.



Le texte écrit par Roger Wallet prendra vie dans la mise en scène de Gilles Remy. Les photos de Jean-Luc Telesfort et Jean Louis Bouché viendront appuyer le jeu des comédiens de la Compagnie de la Cyrène, Julie Evrard, Guillaume Paulette et Michel Fontaine. Sans oublier les musiques et effets sonores proposés par Gérard Eloy.

**Rendez-vous les jeudi 25 et vendredi 26 avril à 20h30 à la salle  
des fêtes de Aux Marais**

**Le samedi 27 avril à 20h30 et le dimanche 28 avril à 18h à la salle  
des fêtes de Saint-Martin-Le-Noeud.**

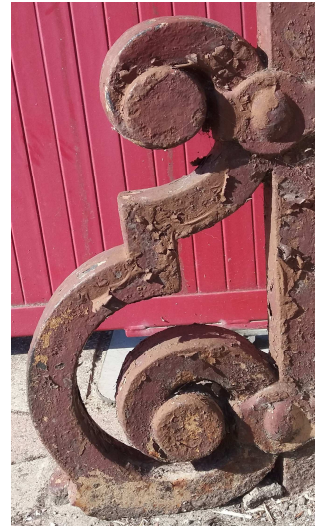
**Tarif unique de 6€**

**Réservations auprès de la Mairie de Saint-Martin au  
03.44.02.18.52 ou de Mathilde De Roffignac uniquement par  
SMS au 06.31.81.88.34**

# La photo mystère n° 3... ??

Petit jeu pour découvrir votre commune. Devinez où cette partie de photo a été prise sur la commune et déposez votre réponse à la Mairie.

Le coupon gagnant sera tiré au sort parmi les bonnes réponses parvenues avant la date limite ci-dessous et sera récompensé par un cadeau surprise. Le nom du (de la ) gagnant (e) paraîtra dans le prochain bulletin.



**Jeu ouvert jusqu'au 25 mai 2019 (réponse dans le prochain bulletin).**

## La photo mystère n° 2

(61 Grande rue)

De nombreuses bonnes réponses sont parvenues à la mairie, parmi lesquelles une main innocente a tiré au sort celle de :

**Madame Annick PETITFRERE**



### Coupon réponse photo mystère n° 3

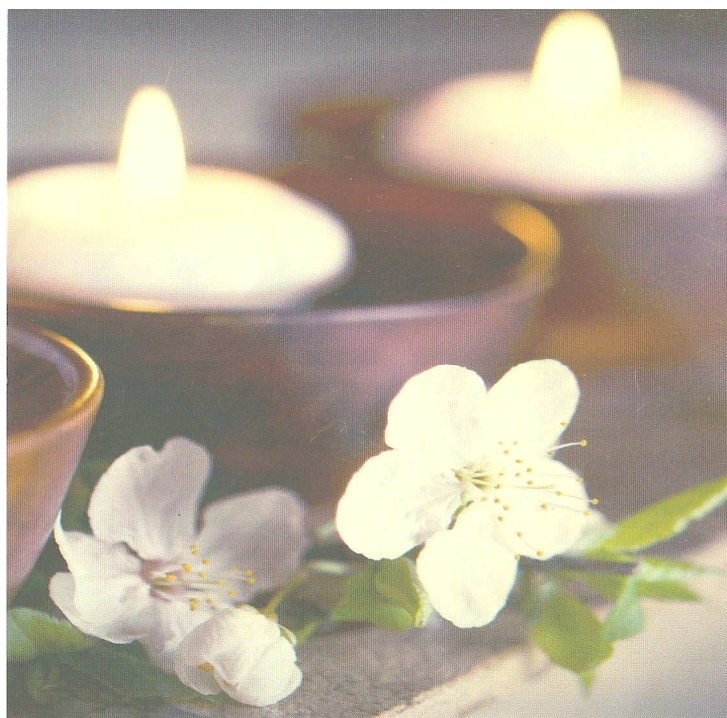
Nom - Prénom.....

Adresse.....

Réponse.....

.....  
.....

Du nouveau à Saint-Martin !!



Sy'Zen Massage bien-être  
domicile

Sur Beauvais et ses alentours

Sylviane Lempereur

Tel: 07.60.07.00.37

Page Facebook: Sy'Zen Massage bien-être  
domicile

Siret: 842 187 353 00011

**Accéder au bien-être, chez soi :** La particularité du massage à domicile est que Sylviane vient à vous. Pas besoin de sortir et d'aller en institut, vous pouvez désormais vous faire masser à la maison. Une séance rien que pour vous. Vous aurez le sentiment de vivre une expérience unique, qui vous amènera à vous détendre. Envie de faire plaisir, Sylviane propose également des chèques cadeaux à partir de 30 euros.

**Allo Quali Brico**

Tous Travaux de la Maison int / ext

Décoration ( peinture, papier peint, carrelage, ... )  
Dépannage et réparation en plomberie et électricité  
Aménagements divers  
Maintenance locaux professionnels  
Remise en état après location  
Aide à la personne

à Saint Martin Le Noeud 60000

tél 03 44 89 27 54 ou 06 82 96 69 50

email : delcleve-christian@wanadoo.fr

diplôme d'état 2010

